

Profitez de l'offre de remboursement en suivant le guide.

1. Achetez les produits éligibles à la promotion du 29 mai au 2 juillet 2018.

Retrouvez la liste des produits éligibles et les paliers de remboursement associés à l'intérieur du dépliant ou en magasin. L'achat des produits éligibles doit être fait en France métropolitaine ou dans les DROM COM.

2. Rassemblez et scannez ou photographiez les pièces suivantes

- Le ticket de caisse ou la facture, datée entre le 29 mai et le 2 juillet 2018, en entourant le libellé du produit acheté, ainsi que la date d'achat.
- Le code-barres de l'imprimante présent sur l'emballage

Les code-barres sont composés de 12 chiffres et commencent par 7,8 ou 1.



Pour HP Instant Ink, joignez le mail de confirmation de votre inscription, imprimé ou enregistré au préalable au format pdf.*

Les informations des pièces justificatives doivent être parfaitement lisibles.

3. Rendez-vous sur le site www.colorezvotreete.fr

Allez ensuite sur la page dédiée à la promotion au plus tard le 16 juillet 2018. Saisissez en ligne le détail de votre achat, vos coordonnées et votre IBAN/BIC (figurant sur votre RIB, et provenant d'une banque domiciliée en France). Téléchargez les fichiers de vos pièces justificatives, et validez votre participation. Conservez bien votre code de participation démarrant par 147171 : il vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier.

4. Vous recevez votre remboursement par virement bancaire

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 6 à 8 semaines à réception de votre dossier conforme. Un email de confirmation vous sera envoyé ; pensez à vérifier vos spams.

*10€ de remboursement supplémentaire pour l'achat d'une imprimante HP éligible et d'un abonnement à HP Instant Ink : abonnez-vous entre le 29 mai et le 2 juillet 2018 sur <http://hpinstantink.fr>.

Cette offre est valable sur les imprimantes HP éligibles à Instant Ink, quel que soit le forfait sélectionné.

Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours concernant les mêmes produits. Offre réservée aux particuliers et professionnels domiciliés en France métropolitaine ou DROM COM et limitée à une participation par foyer ou par société pendant toute la durée de la promotion. Les participations non-conformes, incomplètes, illisibles ou manifestement frauduleuses seront systématiquement refusées. Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération. La société HP ne saurait être tenue responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté.

Pour tout complément d'information, contactez le 0970 805 100 (appel non surtaxé) en indiquant le numéro d'opération.

Conformément à l'article 17 de la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à l'adresse HP France - Service consommateur, 1 avenue du Canada, 91947 Les Ulis. HP France SAS, Société au capital social de 72 010 928 €, RCS Évry 448694 1

Du **29 mai au 2 juillet 2018**, HP vous rembourse **jusqu'à 50€** pour l'achat d'une imprimante HP éligible et un abonnement à HP Instant Ink*.

- **10€ remboursés** pour l'achat d'une imprimante HP DeskJet 3639.
- **20€ remboursés** pour l'achat d'une imprimante HP DeskJet 3720/3733/3735, HP Envy 5030, HP Envy 5032, OJ 3833, OJ 6950.
- **30 € remboursés** pour l'achat d'une imprimante HP Envy 6230/6232/7130/7134, OJ5230/5232, OJ 7510**, OJPRO 6960/6970/6974, HP OJPRO 7720**.
- **40 € remboursés** pour l'achat d'une imprimante Envy 7830, OJ7612**, OJPRO 7730/7740**, OJPRO 8210/8218, OJP R08710/8715/8718/8719/8720/8725,

Bénéficiez de **10€ supplémentaires** pour tout abonnement à HP Instant Ink associé à l'achat d'une imprimante éligible à l'ODR.

** Liste complète des imprimantes éligibles en PJ.*

HP Instant Ink : Offre valable quel que soit le forfait sélectionné. Forfait gratuit d'impression 15 pages, Forfait 50 pages, Forfait 100 pages ou Forfait 300 pages. Rdv sur <http://hpinstantink.fr>.

*** Les imprimantes OfficeJet 7510 et 7612, et les OfficeJet Pro 7720, 7730 et 7740 ne sont pas éligibles à HP Instant Ink*

- **40 € remboursés** pour l'achat d'une imprimante éligible HP Color LaserJet Pro M180n/M181fw/M280nw/M281fdn/ M281fdw/M254nw/M254dw/M477fnw/M477fdw/M477fdn, HP PageWide 377dw, HP PageWide Pro 477dw.